

JURIS NOTAIRE CONSULTING – OFFICE NOTARIAL BORG
Maître Pierre-Jean COMITI - Notaire
Domaine du Levant III – Bâtiment C – 20290 BORG
Tél : 04.95.61.97.74

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Concernant des biens et droits immobiliers situés sur le territoire de la commune de VENZOLASCA (Haute-Corse)

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre-Jean COMITI, Notaire associé à BORG, le 23 juin 2026, il a été constaté conformément à l'article 1^{er} de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaires des biens ci-après désignés, savoir :

Mme Marie-Dominique BACCELLI, secrétaire, demeurant à VENZOLASCA (20215) village. Née à MONTELMAR (26200) le 26 février 1966. Divorcée de Monsieur Bruno Etienne SANTONI

- Désignation des Biens :

Dans un ensemble immobilier lieudit Cimone cadastré section A, n°616, lieudit CIMONE pour 96ca,
Le lot numéro 6 : au rez-de-chaussée, une pièce à usage de cuisine.

Que cette possession a eu lieu selon les conditions exigées par les articles 2261 et 2272 du Code civil et enfin l'article 2265 dudit code s'agissant de la jonction des possessions, pour acquérir la propriété par prescription trentenaire.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**Adresse électronique de l'étude : pierrejean.comiti@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**